

UNDT/2019/021, Bharaty

Décisions du TANU ou du TCNU

UNDT a soutenu qu'il s'agissait d'un cas dans lequel le pays hôte n'était pas à venir ou n'a pas fourni de raisons qui justifiaient la décision de la PNG. UNDT a jugé qu'une fois que l'organisation avait verbalement déclaré, déterminé et informé le demandeur que les allégations contre elle n'étaient pas considérées comme une faute, elle avait un devoir selon Hassouna (UNDT / 2014/094) de ne pas modifier les termes et conditions de son contrat. UNDT a soutenu que le secrétaire général avait le pouvoir de réaffecter le demandeur de manière exceptionnelle et aurait dû le faire. UNDT a jugé que, selon Hassouna, l'organisation ne pouvait pas recourir à la non-renouvellement du contrat du demandeur. UNDT a jugé que le secrétaire général était tenu de réaffecter le demandeur, malgré qu'elle ait servi à un rendez-vous à durée déterminée limitée à une seule mission (UNIFil). UNDT a jugé que la requérante avait une espérance légitime du renouvellement de sa nomination. UNDT a jugé que le demandeur aurait dû recevoir une prolongation d'un an à Addis-Abeba ou ailleurs afin qu'elle ait droit aux avantages et aux droits qui accompagnent normalement un tel contrat. UNDT upheld the application, rescinded the decision and granted the Applicant one year net base salary for the loss of her contract and three months' net base salary for unfair treatment due to the Organisation's lack of due diligence in finding a suitable substitute assignment commensurate with the Les fonctions décrites dans sa lettre de nomination originale.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté la décision de ne pas renouveler son contrat à la lumière qu'elle avait été déclarée PNG (ou la déclaration prévue pour le faire) par le Liban, le pays hôte dans lequel elle travaillait.

Principe(s) Juridique(s)

En l'absence de réaffectation légale, les membres du personnel ont non seulement le devoir mais le droit de travailler dans le poste pour lequel ils ont été embauchés. La réaffectation des fonctions des membres du personnel intervient à la grande discrétion de l'organisation pour utiliser ses ressources et son personnel, car il juge approprié et de telles décisions peuvent être annulées pour des motifs limités. Lorsque vous jugez la validité de l'exercice du discrétion du Secrétaire général dans les questions administratives, UND ne détermine pas si la décision est légale, rationnelle, correcte de manière procédurale et proportionnée. Le non-renouvellement ou le renouvellement des conditions défavorables est une option ouverte au Secrétaire général en fonction des circonstances entourant la décision Persona Non Grata (PNG) par le pays hôte. Lorsque le pays hôte fournit des informations sur la décision de la PNG et que le Secrétaire général décide que le membre du personnel a agi en dehors de sa capacité officielle, la non-renouvellement est une option. Nonobstant la liste ou le statut de nomination, l'organisation a le devoir de prendre des mesures pour atténuer la situation difficile d'un membre du personnel d'être expulsé d'un pays hôte sans justification et ne peut pas modifier les termes et conditions du contrat du membre du personnel.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Bharaty

Entité

FINUL

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2017/61

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

20 Fév 2019

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Dommages non pécuniaires (moraux)

Dommages-intérêts pécuniaires (matériels)

Non-renouvellement

Motif(s)

Réaffectation ou transfert

Discretion

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2016/1

Règlement du personnel

- Article 1.2